

DÉMOLITION

Soumis au règlement no. 260

DOCUMENTS REQUIS

■ Location d'un immeuble résidentiel - Avis aux locataires
Lorsqu'un immeuble résidentiel est loué, des documents supplémentaires sont à prévoir
Preuve de transmission de l'avis de démolition, par courrier recommandé ou certifié, de la demande de démolition à chacun des locataires de l'immeuble.
Preuve de transmission des conditions de relogement du ou des locataire(s), incluant le délai d'éviction ainsi que les indemnités payables.
■ À fournir pour l'analyse de la demande
Photographies de l'intérieur et de l'extérieur de l'immeuble (photos récentes).
Photographies du terrain où est situé l'immeuble (incluant les immeubles voisins).
Plan de localisation illustrant la position de toutes constructions érigées sur le terrain visé par la demande. Pour un bâtiment dont l'implantation est dérogoire, fournir un plan de localisation de la fondation du bâtiment à détruire, signé par un arpenteur-géomètre, pour faire reconnaître son implantation.
Programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé : <ul style="list-style-type: none">- Qui précise les utilisations et les aménagements proposés lorsqu'il est prévu que l'emplacement demeurera vacant;- Qui précise la superficie, la hauteur et, au moyen d'un plan préliminaire (coupe, élévation et plan d'étage) réalisé par un professionnel, les caractéristiques architecturales et les usages projetés des bâtiments, ainsi que le nombre et la superficie des logements projetés, le cas échéant. * Le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé devra être conforme à la réglementation en vigueur.
Lettre exposant les motifs justifiant la demande de démolition : <ul style="list-style-type: none">- Les motifs justifiant la démolition, plutôt que la conservation ou la restauration;- Une description détaillée de l'état du bâtiment à démolir (ex : état physique, identification des éléments défectueux, etc.);- Pourquoi les travaux d'entretien requis n'ont pas été effectués;- Date de la vacance de l'immeuble, le cas échéant.
■ Renseignements obligatoires pour demande relative à un immeuble patrimonial
Étude patrimoniale incluant l'histoire de l'immeuble, sa contribution à l'histoire locale, son degré d'authenticité et d'intégrité, sa représentativité d'un courant architectural particulier et sa contribution à un ensemble à préserver.
Expertise sur l'état actuel du bâtiment à démolir par un professionnel (membre en règlement de l'Ordre des ingénieurs du Québec).
Estimation détaillée des coûts de la restauration de l'immeuble par un professionnel.
■ Procuration
Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux. <i>Modèle disponible en cliquant sur ce lien procuration</i>